



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 6 février 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Arrêté DRAES/ElectionsCROUSStrasbourg/2025-11

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants, et R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités – M. Pierre-François MOURIER ;

Vu l'arrêté n° 2025-4123-SGR du 12 juin 2025 donnant délégation de signature de M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, à M. Claudio GALDERISI, recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale définitive relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 15 janvier 2026 fixant les listes valides pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 15 janvier 2026 portant composition des bureaux de vote pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 15 janvier 2026 portant composition de la seconde commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 30 janvier 2026 modifiant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 30 janvier 2026 portant modification de la composition des bureaux de vote pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 30 janvier 2026 portant modification de la composition de la seconde commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu le procès-verbal du 05 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 05 février 2026.

ARRÊTE

Article 1 :

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Pour le collège « Mulhouse – Haut-Rhin » :

- Liste « AFGES - Change ton Crous pour lutter contre la précarité »
66 voix soit 7,59% soit 0 siège
- Liste « CSTE X Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous les ! »
660 voix soit 75,86% soit 1 siège
- Liste « UNI : la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant, pour la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »
144 voix soit 16,55% soit 0 siège

Pour le collège « Strasbourg – Bas-Rhin » :

- Liste « AES X Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous les ! »
2777 voix soit 28,95% soit 2 sièges
- Liste « AFGES - Change ton Crous pour lutter contre la précarité »
3904 voix soit 40,70% soit 3 sièges
- Liste « FSE et EMF : pour un CROUS équitable et ouvert à tous les »
1205 voix soit 12,56% soit 1 siège
- Liste « Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite et le génocide à Gaza »
882 voix soit 9,20% soit 0 siège
- Liste « UNI : la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »
823 voix soit 8,58% soit 0 siège.

Article 2 :

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg :

- Liste « AES X Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous les ! »

Titulaires :

- Madame Yasmine BOUSSETLA – Université de Strasbourg
- Monsieur Jean-Stéphane MARINESCOU-BUJOI – Université de Strasbourg

Suppléants :

- Madame Marine HANQUEZ – Université de Strasbourg
 - Monsieur Clément KAISER – Université de Strasbourg
- Liste « AFGES - Change ton Crous pour lutter contre la précarité »

Titulaires :

- Madame Nejma LAHBOUB – Université de Strasbourg
- Monsieur Anthony CRETEUR – Université de Strasbourg
- Madame Clara SCHMITT – Université de Strasbourg

Suppléants :

- Monsieur Léon LI – Université de Strasbourg
- Madame Marjorie MUTSCHLER – Université de Strasbourg
- Monsieur Mohamed MOTAYREK – Université de Strasbourg

- Liste « CSTE X Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes ! »

Titulaire :

- Madame Raphaële PORTALES – Université de Haute Alsace

Suppléant :

- Monsieur Selin HAMRA – Université de Haute Alsace
- Liste « FSE et EMF : pour un CROUS équitable et ouvert à toutes »

Titulaire :

- Monsieur Enzo FERME – Université de Strasbourg

Suppléante :

- Madame Tasnime KHIARI – Université de Strasbourg

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg et affiché dans ses locaux.

Article 4 :

Madame la directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de région académique Grand Est
Le recteur délégué à l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Claudio GALDERISI
Président du Conseil d'administration

